



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

DEUX PROBLEMATIQUES AU SEIN DU CPRDF DE LA REGION BOURGOGNE :

- LE DECROCHAGE SCOLAIRE,
- L'ORIENTATION PRIORITAIRE VERS LA VOIE
PROFESSIONNELLE

AVIS

présenté par

Bruno LOMBARD

COMMISSION N° 5

Education, formation, recherche, insertion professionnelle

SEANCE PLENIERE DU 9 NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN BOURGOGNE.....	5
• <i>LA SITUATION DE LA BOURGOGNE DANS L'ENSEMBLE NATIONAL.....</i>	<i>5</i>
• <i>LES CARACTERISTIQUES DE LA REGION BOURGOGNE</i>	<i>5</i>
• <i>LA NON PRISE EN COMPTE DE LA RURALITE DU TERRITOIRE BOURGUIGNON.....</i>	<i>7</i>
• <i>CE QUE LE CESER A OBSERVE</i>	<i>7</i>
L'ORIENTATION PRIORITAIRE VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE.....	8
• <i>LA SITUATION DE LA BOURGOGNE DANS L'ENSEMBLE NATIONAL.....</i>	<i>8</i>
• <i>LA DEMARCHE ADOPTEE PAR LE CESER.....</i>	<i>9</i>
• <i>CE QUE LE CESER A OBSERVE</i>	<i>9</i>
LE DECROCHAGE SCOLAIRE : LES PROPOSITIONS DU CESER.....	10
CREER LES CONDITIONS D'UNE REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS.....	11
DONNER A L'INSTITUTION LES MOYENS DE REMPLIR SES MISSIONS.....	13
COMPENSER LES INEGALITES TERRITORIALES	15
➤ SYNTHESE DES PROPOSITIONS RELATIVES AU DECROCHAGE SCOLAIRE	17
L'ORIENTATION PRIORITAIRE VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE : LES PROPOSITIONS DU CESER.....	18
SORTIR DE L'ORIENTATION SANCTION.....	19
METTRE A DISPOSITION L'INFORMATION	20
ADAPTER LA DEMANDE SOCIALE ET L'OFFRE DE FORMATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	21
FACILITER L'ACCES AUX FORMATIONS	22
➤ SYNTHESE DES PROPOSITIONS RELATIVES A L'ORIENTATION.....	23
CONCLUSION	24

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de plan régional pour le développement des formations (CPRDF), le Conseil régional de Bourgogne a souhaité l'éclairage du Conseil économique, social et environnemental régional à propos de deux phénomènes d'importance en Bourgogne, à savoir :

1. Le décrochage scolaire, qui semblerait plus important dans notre région qu'au niveau national, et sa répartition géographique, inégale au sein même du territoire régional

La Bourgogne affiche un taux de décrochage important : ce sont près de 7 %¹ de jeunes qui sont sortis du système éducatif sans qualification en 2010. Au regard de cette réalité du décrochage scolaire dans notre région, plus élevé que dans la plupart des autres régions françaises si l'on en croit les données issues du CEREQ, la saisine prend tout son sens, tant dans l'explication de ce phénomène que dans les réponses à y apporter.

2. Les raisons qui poussent un grand nombre de jeunes Bourguignons à s'orienter prioritairement vers l'enseignement professionnel

La Bourgogne occupe la septième place en termes² de taux d'orientation vers les filières professionnelles, près de 53 % des jeunes sortis de 3^{ème} privilégient ce type de formation contre une moyenne de 44 % en France. L'orientation prioritaire vers ces formations apparaît donc comme une tendance avérée chez les jeunes Bourguignons.

Ces tendances, marquées dans notre région, se retrouvent sur l'ensemble du territoire national. Les décrocheurs sont en France de plus en plus nombreux, 150 000 en 2009, au point de devenir une préoccupation nationale tant sur le plan économique que social et démocratique. Ceci pose des questions cruciales pour la Nation. Cela implique de véritables choix de société de la part de l'Etat. Les réductions drastiques des moyens alloués à l'école ces dix dernières années ne peuvent qu'accentuer cette perte du rôle d'ascenseur social, ou tout au moins d'insertion, qui lui était dévolu. Il ne s'agit pas seulement de supprimer ou d'augmenter le nombre de postes. Il faut définir les missions précises des enseignants, organiser les apprentissages afin de s'adapter aux évolutions de la société et à la diversité des publics. Les questions budgétaires, les recrutements et les formations doivent être pensés et élaborés en fonction des objectifs ainsi définis. La politique actuelle, visant des économies de moyens, ne s'attaque pas aux vraies questions du rôle de l'Education nationale, et met en péril les missions qui sont les siennes ainsi que l'avenir de notre pays.

La méthode de travail choisie par le CESER, fondée sur des informations chiffrées et des éléments issus de la recherche en sociologie, a abouti au croisement des analyses répondant aux deux interrogations sur le décrochage et sur l'orientation. Le CESER s'est appuyé essentiellement sur les chiffres de l'INSEE et du CEREQ, faute d'avoir obtenu des chiffres précis, pourtant existants, de l'Education nationale. Cela n'a pas manqué de le questionner !

Le rapport du CESER montre que la Bourgogne est « décrocheuse » et que ses jeunes s'orientent prioritairement vers les filières courtes de la voie professionnelle. Le travail réalisé indique que si la Bourgogne se situe dans la moyenne haute des régions par rapport au taux de décrochage, certaines zones de son territoire sont plus affectées que d'autres. Il en va de même pour les questions d'orientation : certains bassins de vie affichent une orientation plus marquée vers les voies professionnelles courtes.

¹ Source CEREQ 2010.

² Source Eurostat, Part de l'enseignement professionnel au niveau CITE 3[°] en 2008.

La situation n'est pas nouvelle, elle existe depuis plusieurs décennies dans certaines zones géographiques de notre région, toujours les mêmes. Le plus surprenant étant que l'attention des pouvoirs publics a été attirée à plusieurs reprises sur cette situation par les rapports et études menées par l'IREDU et l'IGEN³. Les propositions faites pour endiguer le phénomène sont restées lettres mortes, tout particulièrement dans l'Yonne, où le signal d'alarme a été tiré à plusieurs reprises.

Le CESER s'interroge devant ce qui apparaît comme une inertie récurrente. Pourquoi n'arrive-t-on pas à juguler un phénomène si préjudiciable à la jeunesse bourguignonne alors que les analyses et les recommandations ne manquent pas, notamment vis-à-vis de l'administration de l'Éducation nationale ainsi que vis-à-vis des collectivités territoriales.

- ➔ **Le CESER ne pouvant, dans le cadre de son étude, prétendre à régler tous les problèmes d'aménagement du territoire ou à réformer l'ensemble du système éducatif, s'adresse à l'État en Bourgogne par l'intermédiaire du Rectorat.**
- ➔ **Le CESER s'est, avant tout, attaché à répondre au questionnement du Conseil régional de Bourgogne sur les phénomènes de crêtes⁴ notés en Bourgogne, et tout particulièrement dans les zones pointées et analysées.**
- ➔ **Les solutions que le CESER a recherchées sont donc essentiellement destinées à remédier à ces handicaps particuliers à la Bourgogne et à certains de ses bassins de vie. Nos recommandations peuvent toutefois s'appliquer et être reproduites ailleurs.**

³ Rapport de l'IGAENR, Évaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon, novembre 2004 ; DROYER, Nathalie et Marielle LAMBERT, Une évaluation du système éducatif de l'Yonne, 2007.

⁴ Crêt : point culminant d'une courbe statistique.

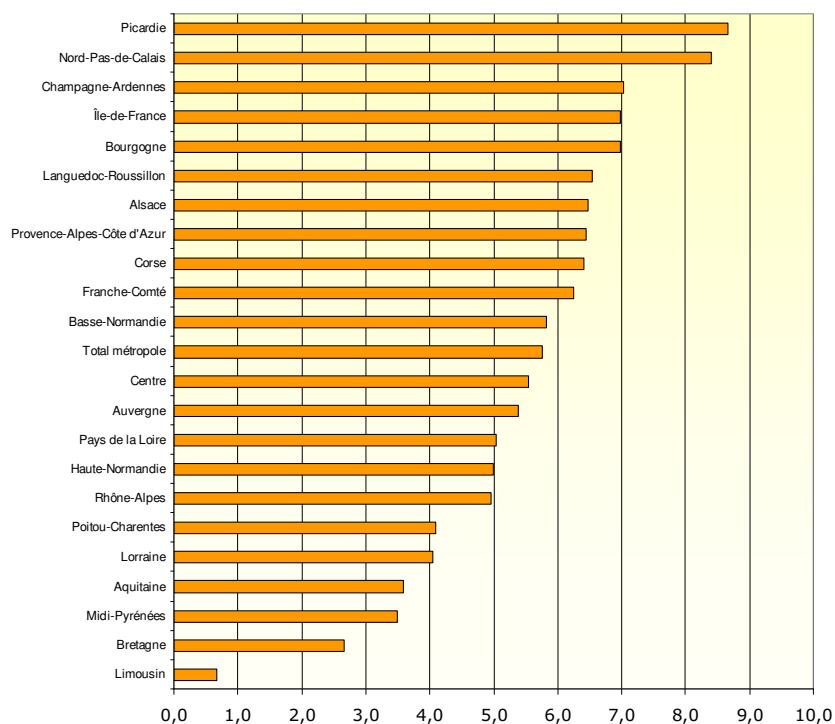
LE DECROCHAGE SCOLAIRE EN BOURGOGNE

● LA SITUATION DE LA BOURGOGNE DANS L'ENSEMBLE NATIONAL

L'étude du CEREQ⁵ compare les sorties sans qualification dans les différentes régions françaises. On note que la Bourgogne, avec 7 % de sorties sans qualification, occupe la 4^{ème} place des régions comptant le plus de décrocheurs. La Picardie et le Nord-Pas-de-Calais affichent les moins bons résultats avec près de 8,5 % de décrocheurs.

Le profil socioéconomique de ces régions, marquées par la désindustrialisation et le chômage, peut être un facteur explicatif fort de l'abandon massif des études par les élèves. Deux types de territoires sont particulièrement touchés par le phénomène de décrochage scolaire : les territoires ruraux et les territoires ayant une histoire industrielle chaotique.

Part des sorties sans qualification en 2007 en % (apprentissage compris)



● LES CARACTERISTIQUES DE LA REGION BOURGOGNE

Globalement, les indicateurs territoriaux de l'académie sont assez proches de ceux des académies les plus rurales de France. La population rurale représente un habitant sur trois (32,87 %). Dans la Nièvre, cette proportion est de un habitant sur deux (49,34 %). Plus significatifs encore sont les indicateurs de la population du rural dit « isolé » avec, pour l'académie, un pourcentage de 22,08 %, soit près du double de la proportion nationale. La densité de la population scolarisable (2-16 ans) de 9,07 jeunes au km², est inférieure à la moitié de la densité nationale (20,61), avec une valeur minimale de 5,31 dans la Nièvre.

Le chiffre du décrochage scolaire en Bourgogne n'est que relativement plus important que dans d'autres régions. Cependant, l'étude bassin par bassin montre que certains d'entre d'eux sont plus touchés que d'autres, et font effectivement augmenter fortement le taux global, notamment :

➤ L'Yonne :

Selon une étude réalisée par l'IREDU en 2006, l'Yonne se présente comme un territoire de juxtaposition de secteurs hétérogènes : une ruralité importante, notamment au sud du département -laquelle accentue l'isolement des familles et le turn over des enseignants, réticents à s'installer durablement dans ces zones- et des zones sub-urbaines, développées au nord, dont les habitants (issus souvent de la région parisienne) sont aspirés par l'attractivité économique de la capitale, les obligeant à des déplacements quotidiens longs.

⁵ Source : étude du CEREQ 2010.

Dans ce contexte, le rapport de l'IGEN de 2004 relève que les résultats scolaires sont globalement très médiocres depuis longtemps, et l'étude de l'IREDU, en 2006, a cherché de son côté à en comprendre les raisons.

Parmi celles-ci, figure l'éloignement des centres universitaires et des grandes villes, qui génère, du point de vue des personnes auditionnées, peu de dynamisme culturel et une fuite des catégories socioprofessionnelles supérieures. Le manque d'attractivité du département, et plus spécifiquement de certains de ses secteurs, est accru par des problèmes de mobilité malgré l'effort conséquent du Conseil général de l'Yonne en matière de transport. Le turn-over des enseignants dans les classes rurales y est plus important qu'ailleurs. La non reconnaissance par l'Education nationale de cette hétérogénéité et, notamment du caractère rural accentué de l'Yonne, n'a jamais permis l'attribution des moyens adaptés pour remédier aux handicaps de ce département. De plus, l'absence de structures extra et périscolaires d'accompagnement ne fait que renforcer les inégalités culturelles...

D'une manière générale, aux dires des acteurs entendus par l'IREDU, la majorité des familles s'implique peu dans l'école et n'est pas toujours invitée à le faire. Une distinction a été faite en fonction des catégories socioprofessionnelles : les plus favorisées, peu nombreuses, semblent mettre en place des stratégies d'évitement et de contournement de certains établissements. Quant aux familles issues de groupes sociaux défavorisés, très nombreuses, elles présentent des difficultés à la fois pour comprendre le système éducatif, en particulier les processus d'orientation, l'offre de formation, et pour accompagner la scolarité de leurs enfants, notamment dans la construction de leurs projets.

Trop de ces familles ont peu d'ambition pour elles-mêmes et pour leurs jeunes, et bien souvent, les problèmes financiers qu'elles rencontrent déterminent le choix des formations (elles privilégient la proximité). Pour les personnes auditionnées, les familles ont une mobilité réduite, voire nulle, qui peut être subie et/ou voulue. Il a également été constaté la proportion non négligeable d'enfants issus de l'immigration et de familles en très grande difficulté économique.

➤ **Le Châtillonnais, la Bresse bourguignonne et l'Avallonnais**

Le pays du Châtillonnais, de la Bresse bourguignonne et de l'Avallonnais, dans une moindre mesure, sont des territoires ruraux, marqués par la place encore importante de l'agriculture. L'offre de formation y est assez faible et l'éloignement des grands bassins de formation constitue une contrainte pour les jeunes. A cela s'ajoute l'environnement culturel dans lequel évolue l'élève. Les CSP, telles que les ouvriers ou les agriculteurs, maîtrisent, en règle générale, moins bien les pré-requis de l'école et sont susceptibles de valoriser plus le travail immédiat que les études⁶.

➤ **Le Creusot-Montceau**

La situation de Montceau-les-Mines et du Creusot confirme le fait que les caractéristiques économiques d'un territoire influencent le taux d'abandon des études. La ville du Creusot, marquée par son industrie métallurgique et technologique, présente le profil des villes industrielles de la fin du XX^{ème}. De fait, l'économie locale offre encore des postes d'ouvriers spécialisés peu qualifiés, beaucoup moins présents dans notre économie actuelle. Au Creusot, il n'est pas forcément nécessaire d'être diplômé pour trouver un emploi, l'abandon des études n'apparaît donc pas comme un échec.

Cette affirmation est d'autant plus vraie que la zone d'emploi de Montceau-Le Creusot est touchée par le chômage du fait de la désindustrialisation et de la fermeture des mines à la fin du XX^{ème}. La baisse du niveau de vie et la peur du chômage peuvent être des facteurs incitatifs à l'abandon des études pour trouver au plus vite un emploi, même si ce dernier est peu qualifié.

⁶ *Sortir sans diplôme du système éducatif : une nouvelle approche des déterminantes socio-économiques*, 2005, étude de la DEPP.

● LA NON PRISE EN COMPTE DE LA RURALITE DU TERRITOIRE BOURGUIGNON

Un rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche, réalisé en 2004, soulignait la non prise en compte de la ruralité par l'académie de Dijon⁷.

L'académie souffre de deux handicaps d'ordre « extra-scolaires ». Le premier, de nature géographique, tient au caractère composite des territoires ruraux et aux difficultés de communication entre les différents bassins de vie. Le second, d'ordre sociologique, est très souvent lié aux transformations économiques lourdes enregistrées depuis une quinzaine d'années, notamment dans le secteur de l'industrie.

La ruralité est bien réelle mais pas omniprésente. Pour importante qu'elle soit, la ruralité de la Bourgogne n'est ni vécue, ni présentée localement comme un thème central au cœur de toutes les préoccupations, comme c'est le cas dans des académies comme Clermont-Ferrand ou Limoges. Elle est, certes, une donnée contrastée au sein de l'académie (le département de la Nièvre étant le plus concerné) ainsi qu'à l'intérieur de chaque département (le Charolais et le Louhannais en Saône-et-Loire, l'Auxois, le Morvan ou le Châtillonnais en Côte-d'Or, l'Avallonnais, la Forterre ou la Puisaye dans l'Yonne).

● CE QUE LE CESER A OBSERVE

Tous les territoires ne sont pas égaux face au décrochage. Plus ils sont pauvres et ruraux, plus les décrocheurs sont nombreux. C'est un cercle vicieux social et spatial qui s'installe, et qu'il est nécessaire de briser pour redynamiser ces espaces.

Cette problématique se pose également dans les zones urbaines défavorisées, où le décrochage scolaire est sans doute plus important. Cependant, le manque de données détaillées et précisément localisées, n'a pas permis d'analyser ces réalités par quartiers urbains.

Quelle que soit sa localisation, le décrochage scolaire pose évidemment la question de l'équité territoriale en matière d'accès à la formation, de mobilité et de désenclavement des zones rurales et des quartiers défavorisés.

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe : c'est un cumul de handicaps sociaux, économiques et culturels qui poussent les jeunes à quitter le système éducatif. Les sorties sans qualification en Bourgogne sont plus importantes dans les espaces ruraux et dans les villes industrielles. C'est également sur ces territoires que les revenus sont les plus faibles et que les CSP sont les plus basses. Se pose évidemment la question de la représentation de l'école au sein de ces CSP et de l'accès à la culture. Bien souvent, les études sont peu valorisées et les familles sont éloignées de la culture scolaire, ce qui ne favorise pas la poursuite des études de leurs enfants⁸.

Si la Bourgogne affiche un niveau moyen de décrocheurs, il reste néanmoins des zones qui font fortement pencher la balance. C'est pourquoi, la majeure partie de nos propositions concerne plus particulièrement ces secteurs en difficulté.

⁷ Rapport de l'IGAENR, Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon, novembre 2004.

⁸ *Le décrochage scolaire de l'intérieur : interaction de processus sociaux, cognitifs, subjectifs et langagiers*, Stéphane BONNERY.

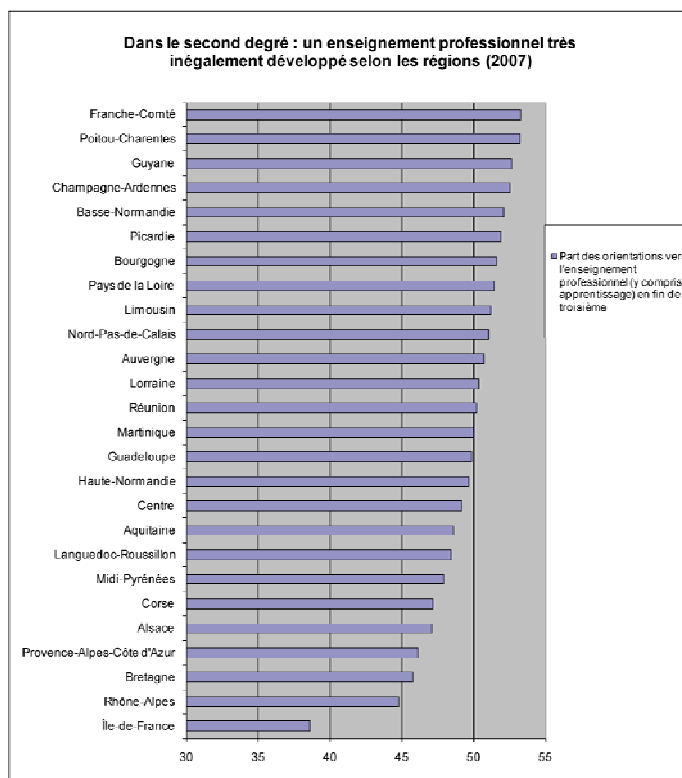
L'ORIENTATION PRIORITAIRE VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

● LA SITUATION DE LA BOURGOGNE DANS L'ENSEMBLE NATIONAL

La France n'est pas un pays marqué par l'orientation vers les voies professionnelles par rapport à ses voisins européens. Les pays nordiques et d'Europe centrale sont bien plus sujets à ce type d'orientation.

La Bourgogne occupe la 7^{ème} place en termes⁹ de taux d'orientation vers les filières professionnelles : près de 53 % des jeunes sortis de 3^{ème} privilégient ce type de formation, contre une moyenne de 44 % en France. L'orientation prioritaire vers ces formations apparaît donc comme une tendance avérée chez les jeunes Bourguignons.

Via les effectifs des élèves dans le second degré pour l'année scolaire 2009-2010, fournis par l'académie de Dijon, il est possible d'analyser plus finement la structure de la formation professionnelle en Bourgogne.



En lycée professionnel	2009-2010
CAP 1 an	147
CAP 2 ans	2312
BEP	2122
Bac Pro 2 ans	2136
Bac Pro 3 ans	8849
TOTAL	15566
En CFA	2009-2010
CAP / BEP	6688
Bac Pro	3337
TOTAL	10025
TOTAL Filières Pro	25591

Sur les 25 591 élèves inscrits dans les voies professionnelles en 2009-2010, 39 % sont des apprentis et 44 % sont en CAP/BEP.

Ces filières courtes sont très présentes dans les CFA : 67 % des apprentis préparent un BEP ou un CAP, contre seulement 29 % en lycée professionnel.

Ces résultats suggèrent qu'en CFA, les apprentis suivent une formation courte mais très professionnalisante grâce à l'alternance, tandis que les lycéens professionnels préparent en majorité des bacs professionnels en vue, sûrement, de continuer leur cursus.

⁹ Source Eurostat Part de l'enseignement professionnel au niveau CITE 3* en 2008.

● LA DEMARCHE ADOPTEE PAR LE CESER

Afin de mieux appréhender les motivations des élèves dans leurs choix d'orientation vers les voies professionnelles, la Commission a décidé d'élaborer une enquête destinée aux lycéens professionnels et aux apprentis. Cette démarche visait également à confirmer ou infirmer la formation « par défaut » qui est souvent déplorée dans ces filières. Cinq questions ont été retenues par les conseillers en dehors des informations personnelles des élèves (année de naissance, filière...) ¹⁰ :

- *Votre orientation actuelle résulte-t-elle d'un choix personnel ?*
- *Si non, qui vous a suggéré cette orientation ?*
- *Pourquoi avez-vous choisi cet établissement ?*
- *Pourquoi avez-vous choisi cette filière ?*
- *La rémunération a-t-elle joué un rôle dans votre choix entre lycée professionnel et CFA ?*

La sélection des établissements s'est faite en vue de couvrir tous les types de territoires de Bourgogne ; urbain comme rural, enclavé comme connecté. L'objectif était de détecter la formation par défaut selon les filières et la localisation du lycée ou du CFA. Pour ce faire, les filières retenues sont « ordinaires » et présentes dans de nombreux établissements. L'orientation subie y sera beaucoup plus importante que dans les formations très spécialisées et peu répandues. Au total, 21 établissements ont été retenus et 19 ¹¹ ont accepté de participer à l'enquête. Le CESER a décidé d'interroger environ trois classes par établissement.

● CE QUE LE CESER A OBSERVE

L'orientation vers la formation professionnelle est plus importante dans les zones d'emploi défavorisées telles que le Morvan, le Tonnerrois, Autun, Louhans ou Cosne-sur-Loire. Ce sont des territoires aux revenus fiscaux bas, ce qui permet d'établir une corrélation négative entre le revenu et le taux d'orientation vers les voies professionnelles : quand le niveau de vie augmente, l'orientation vers les filières professionnelles baisse, et inversement. Les caractéristiques sociales et économiques des territoires, tout comme le marché du travail local, influencent les choix d'orientation. En outre, le territoire lui-même est un déterminant de ces choix. Un espace rural isolé et peu desservi par les transports constitue intrinsèquement une contrainte dans les choix d'orientation.

¹⁰ Voir enquête en annexes du rapport.

¹¹ Voir liste des établissements et des filières retenus en annexes du rapport.

LE DECROCHAGE SCOLAIRE : LES PROPOSITIONS DU CESER

Le CESER a identifié certaines causes particulières du décrochage scolaire en Bourgogne pour lesquelles il souhaite émettre des recommandations. Les pistes de réflexions qu'il a explorées concernent les problématiques suivantes :

- les conditions d'une réussite éducative pour tous,
- les moyens donnés à l'institution afin de remplir ses missions,
- la prise en compte et les réponses apportées aux inégalités territoriales,
- le suivi et l'accompagnement des décrocheurs,

Les difficultés à l'école sont très fortement liées aux conditions sociales (revenus, travail, logement, santé) et géographiques. Lutter contre ces conditions ne peut se faire sans un effort de toute la société pour faire reculer les inégalités en matière de revenus, de travail, de logement, de santé, ni sans un effort conséquent pour résorber les écarts territoriaux. Réciproquement, le système éducatif a un rôle propre à jouer : réduire les injustices par l'accès de tous à la formation et à l'éducation participe des missions fondamentales de l'école d'émancipation de l'individu et du citoyen.

L'appartenance de la plupart des élèves qui décrochent à des familles à bas revenus, et dont les membres adultes ont un faible niveau d'éducation, explique, pour l'essentiel, leur moindre réussite à l'école. Les élèves issus de l'immigration connaissent plus souvent l'échec, avant tout parce qu'ils appartiennent à des milieux socialement moins favorisés. D'autres facteurs peuvent s'ajouter à cette réalité sociale de base, comme la taille de la fratrie, une scolarisation plus tardive, et parfois l'évitement de l'école maternelle.

L'école accueille des enfants présentant une grande diversité. L'hétérogénéité a plusieurs composantes : hétérogénéité de niveaux, hétérogénéité des origines sociales et culturelles, des situations familiales, des comportements vis-à-vis des apprentissages scolaires etc. Il est donc nécessaire de diversifier les méthodes et les rythmes d'apprentissage non seulement dans la classe, lorsque la mixité sociale existe, mais aussi entre les établissements.

CREER LES CONDITIONS D'UNE REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

Enjeux :

L'action concertée entre les responsables politiques locaux et l'Etat est évidemment indispensable pour créer les conditions d'une scolarité réussie, mais une telle collaboration est souvent complexe à mettre en œuvre. Les représentants de l'Etat, responsables d'une politique d'ensemble, n'en sont pas moins liés aux choix des collectivités. A l'inverse, ces dernières se méfient des charges supplémentaires qui peuvent s'imposer à elles à la suite de réformes décidées au plus haut niveau. Le débat très actuel autour de la réorganisation du temps périscolaire qui découlerait de la modification des rythmes scolaires, témoigne de la difficulté à trouver, au plus près des réalités de l'école, les meilleurs équilibres.

Il n'en reste pas moins qu'une politique nationale recherchant systématiquement des économies à court terme, met en danger l'investissement pour l'avenir que constituent formation et éducation.

Les disparités sociales de réussite sont constituées avant l'entrée à l'école élémentaire et, à chaque année scolaire, les écarts de réussite entre les enfants de milieu favorisé et les enfants de milieu défavorisé s'accroissent de plus en plus. Les premiers temps de la scolarité sont donc déterminants. L'école primaire et l'école maternelle devraient constituer la cible des actions destinées à faire réussir tous les élèves. Il est aussi plus difficile d'agir efficacement par la suite, car les apprentissages s'inscrivent dans un processus fortement cumulatif, et le retard pris par les élèves finit par être trop important pour pouvoir être comblé. Il apparaît également nécessaire de mettre l'accent sur les transitions : de la grande section de maternelle à la classe de CP, de la classe de CM2 à celle de 6^{ème}. Ces périodes charnières sont des moments de grande fragilité, et ce sont les élèves les plus en difficulté qui pâtissent d'un accompagnement insuffisant en ces moments là.

La stabilité des équipes éducatives est un élément clé du suivi des cohortes, de la mise en place de projets éducatifs et de pédagogies ciblées. La nomination d'enseignants peu expérimentés dans les territoires où l'enseignement requiert des investissements et des compétences particulièrement pointues et non valorisés par leur hiérarchie n'incite pas à leur installation pérenne.

Les propositions :

→ **Prioriser la scolarisation précoce là où les difficultés sociales sont prégnantes.**

Il est nécessaire de conforter l'école maternelle dans sa mission et favoriser la socialisation des enfants entre 2 et 3 ans. La scolarisation des tout-petits bénéficie particulièrement aux élèves de familles de milieux défavorisés dont l'écart culturel vis-à-vis des pré-requis de l'école élémentaire est souvent un élément déterminant dans l'échec scolaire. Des études du ministère et de l'IREDU démontrent que les bénéfices d'une scolarisation précoce se retrouvent tout au long du cursus scolaire. Pour ce faire, il faut créer les conditions permettant aux familles de choisir entre les différents modes d'accueil et d'éveil à la culture des tout-petits.

→ **Former les enseignants à appréhender et faire face à la diversité des élèves**

L'Education nationale doit assurer aux enseignants des formations théoriques et pratiques qui leur permettront d'adapter leurs enseignements à l'hétérogénéité de niveaux et d'origines socioculturelles de leurs élèves. (Voir les propositions concernant la formation des enseignants développées ci-après).

→ **Respecter les « cycles »**

La définition des objectifs d'acquisition cohérents et capitalisables, pour chaque cycle de l'école et du collège, permettra l'application de rythmes de progression différenciés. Ainsi, chaque enfant pourra avancer selon sa propre maturation et combler ses retards dans tel ou tel domaine par un soutien personnalisé. Ces remédiations doivent être systématiquement mises en œuvre afin d'accompagner un élève dès que l'on constate chez lui des difficultés, en s'appuyant sur la durée qu'autorise le cycle, et non pas sur l'année scolaire. Les différences culturelles ou de maturité entre élèves pourront ainsi être compensées.

→ **Impliquer les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants**

Une manière de dédramatiser les rencontres avec les professionnels de l'éducation serait sans doute de faire de l'école un lieu plus ouvert dans lequel les parents pourraient entrer sans craindre que leur soit renvoyée l'image de l'échec scolaire de leur enfant. Il conviendrait donc, tout en signalant les difficultés, de valoriser les réussites et d'associer les familles au suivi informé au-delà des notes de leur enfant, et de former les enseignants en ce sens.

→ **Gérer les transitions : de la grande section de maternelle à la classe de CP, de la classe de CM2 à la 6^{ème}, de la 3^{ème} à la seconde**

Ces périodes charnières sont des moments de grande fragilité, et ce sont les élèves les plus en difficulté qui souffrent d'un accompagnement insuffisant. Il est nécessaire d'organiser la liaison entre les différents cycles et de favoriser les échanges entre les enseignants intervenant dans ces derniers.

DONNER A L'INSTITUTION LES MOYENS DE REMPLIR SES MISSIONS

Enjeux :

La gestion de l'hétérogénéité ne passe pas par la prise en charge de chaque élève individuellement. Il ne s'agit pas d'assurer, en parallèle, autant de cours particuliers qu'il y a d'élèves dans la classe, mais de mettre en œuvre une organisation du travail et des dispositifs didactiques qui placent régulièrement chacun dans une situation optimale pour apprendre.

Dans ce domaine, les enseignants n'ont pas eu l'accompagnement et la formation nécessaires. La récente réforme, conduite à l'occasion de la « masterisation », aggrave encore ce manque. Désormais, dès leur réussite au concours, les nouveaux professeurs sont placés en responsabilité, à temps complet, devant des élèves¹², sans avoir bénéficié d'un temps de formation en alternance qui leur aurait permis d'acquérir les techniques de gestion d'une classe et de déroulé pédagogique.

Les propositions :

→ Développer la formation initiale et continue des enseignants

L'exercice du métier d'enseignant ne peut se concevoir sans une formation initiale qui va développer des compétences allant au-delà de la transmission d'un savoir : comme apprendre à savoir faire et à savoir être avec les élèves, mais également à évaluer leurs propres pratiques. De plus, les enseignants doivent bénéficier d'une offre de formation tout au long de leur carrière. C'est pourquoi il faut faciliter leurs départs en formation en organisant leur remplacement. Ces formations théoriques et pratiques doivent leur donner des clés pour évaluer et connaître les compétences culturelles et les savoir-être de leurs élèves. Aussi, les structures contribuant à ces formations au sein des universités, doivent-elles mettre à leur disposition les outils de pédagogies différenciées.

→ Encourager la recherche en éducation

La recherche en éducation doit s'ouvrir aux expérimentations et aux études qui sont menées à l'étranger. S'il ne faut pas « calquer » un modèle éducatif sur un autre parce que ces derniers s'inscrivent dans les valeurs et le fonctionnement de la société qui les porte, il est néanmoins indispensable de s'inspirer des pratiques diverses et des expériences menées. Enfin, les équipes pédagogiques ont besoin d'appuyer leurs pratiques sur des regards universitaires et scientifiques.

→ Prendre en compte, dans le temps de travail de l'enseignant, l'ensemble des missions qui lui sont confiées

Le métier d'enseignant s'est notablement alourdi du fait de la multiplication des tâches qui lui sont demandées. L'enseignant doit à la fois pouvoir dégager du temps pour travailler ponctuellement avec tel ou tel élève, rencontrer les parents d'élèves, mettre en place des évaluations et se concerter avec ses collègues. Il nous apparaît indispensable que l'on puisse dégager du temps aux enseignants, sur leur temps de travail, des moments d'échanges, d'expériences et de pratiques avec leurs collègues. Des rencontres avec les autres personnels intervenant dans le parcours de l'enfant (services sociaux, éducateurs,...) devront pouvoir être organisées dans le temps ainsi dégagé. Il convient d'offrir les conditions matérielles nécessaires (salles, heures dédiées) à la réalisation de ces différentes missions.

¹² Audition de M. Alexandre VANESSE, co-secrétaire du Syndicat national des enseignants du second degré (SNES- FSU), Mme Dominique MAURAGE (SNES- FSU), M. Philippe DORMAGEN (FSU).

→ **Adapter les effectifs par classe**

Compte tenu des enjeux évoqués, il apparaît indispensable de réduire les effectifs par classe dans les zones en difficulté.

→ **Accompagner les élèves au sein des établissements**

L'implantation et le maintien de personnels expérimentés dans les zones en difficulté paraissent nécessaires pour assurer au mieux l'accompagnement des élèves. Les élèves doivent pouvoir bénéficier des services d'infirmières scolaires et de psychologues au sein des établissements, même dans les secteurs éloignés des grandes villes d'équilibre. Dans le même ordre d'idée, le rôle important des RASED doit être réaffirmé et renforcé.

Afin d'assurer le fonctionnement optimum des cellules de veille du décrochage au sein des établissements, il convient de nommer des personnes dédiées à cette fonction. L'organisation d'une gestion de l'absentéisme, non pas en termes de sanction mais de prise en compte d'un possible mal-être, va dans ce sens.

COMPENSER LES INEGALITES TERRITORIALES

Enjeux

Les inégalités territoriales en matière scolaire sont de grande amplitude : les budgets alloués par élève peuvent varier du simple au décuple d'une commune à une autre. Cela provient à la fois des différences de potentiel fiscal entre les communes et des priorités que les élus déterminent dans leur budget. La commune de 5 000 habitants ne dispose évidemment pas des mêmes marges de manœuvre dans le développement de sa stratégie éducative que celle de 100 000 habitants, qui interviendra sur un grand nombre d'écoles et sur un territoire plus vaste. L'offre périscolaire culturelle et sportive, peut être déterminante dans le parcours scolaire des enfants. Cependant, pour mettre à disposition cette offre, il faut que les communes disposent, soit d'une taille critique, soit d'une organisation intercommunale. La présence d'un tissu associatif actif est également nécessaire.

Les propositions

→ Un meilleur fonctionnement de l'institution au service des réalités territoriales

Les caractéristiques du territoire bourguignon, constitué de zones rurales ou post industrielles en difficulté, doivent être prises en compte dans l'attribution de moyens par le ministère de l'Éducation nationale.

→ Favoriser la stabilité des équipes éducatives

Il faut à la fois améliorer les conditions de travail et d'accueil des personnels affectés dans les secteurs en difficulté, et valoriser leur investissement, soit par une progression de carrière accélérée, soit par une revalorisation financière.

La remise en place, dans les espaces ruraux des logements de fonction attribués aux professeurs des écoles, faciliterait l'implantation et le maintien d'enseignants déjà chevronnés.

→ Faciliter la coopération intercommunale

Dans de nombreux cas, la gestion des écoles gagnerait à se faire de façon intercommunale. Il est souhaitable que les communes de petites tailles puissent donner une dimension intercommunale à l'organisation de l'enseignement primaire afin d'accroître, par la mutualisation, les moyens humains et logistiques.

→ Favoriser l'ouverture culturelle au sein de l'école

Instaurer une allocation annuelle afin que chaque élève puisse bénéficier de spectacles, d'événements culturels intégrés au sein d'un projet pédagogique. Cette aide financière engloberait les frais de transport induits.

→ Soutenir les associations dans les milieux ruraux et leur donner les moyens d'intervenir

Les associations sont des partenaires qui manquent cruellement en milieu rural. Leur rôle, notamment en termes d'offres d'activités culturelles et sportives, est déterminant dans la découverte des autres et l'éveil des enfants. Ces associations auraient toute leur place au sein des pôles scolaires et permettraient ainsi de dynamiser la vie locale.

→ Créer des pôles scolaires

La constitution et la construction de pôles scolaires permettraient d'offrir plus facilement, à moyen et long terme, des prestations d'accueil, de restauration, d'activités d'éveil, culturelles ou sportives. Le ramassage scolaire de ces nouveaux établissements ne devant pas excéder 30 minutes, ils pourraient, en raison de leur proximité, s'ouvrir aux enfants des collèges ruraux qui ne peuvent bénéficier ni du soutien scolaire après les cours, ni des offres culturelles ou sportives des villes d'équilibre en raison des contraintes liées aux transports. L'ouverture aux associations complémentaires de l'école dynamiserait celles-ci en leur permettant d'intervenir dans des locaux adaptés auprès des jeunes élèves du primaire ou des collèges.

ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI DES DECROCHEURS

Enjeux

Les partenariats doivent créer les conditions optimales de raccrochage éducatif, dans le respect des compétences de chaque acteur. Il serait pertinent qu'un jeune s'adressant à une structure puisse avoir un accès à toutes les autres, par un système de relais. Cela permettrait de pouvoir le soutenir ou de le réorienter de façon positive, et d'alléger le poids des démarches dans un environnement très complexe. Une coopération plus aboutie des acteurs intervenant auprès des jeunes permet d'éviter les actions redondantes et de réorienter des financements vers des domaines fondamentaux, souvent délaissés, comme la santé ou l'accès à la culture et aux loisirs. Si le développement et la facilitation des réorientations passent par l'instauration de dispositifs de passerelle et d'une plus grande flexibilité entre les systèmes de formation, cet enjeu repose nécessairement sur le renforcement des liens entre les différents acteurs.

L'instauration de relations suivies et efficaces entre les professionnels nécessite, au-delà de la formalisation des partenariats sous la forme de conventions, l'établissement d'un suivi et d'instances spécifiques assurés par un coordonnateur chargé de « faire vivre » ces partenariats. Il s'agit donc de favoriser non seulement le développement d'une action coordonnée, mais aussi l'ouverture à d'autres acteurs. Il semble que certains acteurs majeurs du système éducatif et de formation soient encore trop peu associés ou investis. Ainsi, il est nécessaire que les branches professionnelles et les employeurs soient davantage impliqués tout au long de la formation. Seuls certains secteurs où les recrutements sont difficiles (métiers de la propreté, du bâtiment et de la sécurité par exemple) se sont engagés dans cette voie.

Les propositions

→ Organiser un suivi des cohortes

Une veille systématique des sorties précoces du système éducatif doit être mise en place, avec des indicateurs de suivi clairs et uniformes, en lien notamment avec les missions locales de l'emploi. Le suivi des cohortes doit aussi s'effectuer en collaboration avec les CFA.

→ Coordonner et préciser le rôle des différents acteurs

Il faut aussi souligner le manque de coordination manifeste entre les différentes institutions. Souvent, faute de moyen et de temps, les actions coordonnées entre les services sociaux, la Justice et l'Education nationale ont du mal à exister. Des dispositifs favorisant les échanges sont pourtant mis à leur disposition (exemple : le PRE). Lorsqu'ils fonctionnent bien, ils peuvent réunir les différents partenaires et permettre une prévention de l'échec scolaire et de l'absentéisme.

→ Faire vivre et donner les moyens de fonctionner aux dispositifs prévus par l'Education nationale

La superposition des projets et des dispositifs, le manque d'évaluation des expériences, sont des éléments à prendre en considération. Les classes relais sont bien trop peu nombreuses et beaucoup de demandes sont rejetées. La capacité des RASED à intervenir lors de la scolarité en primaire, et ce, dès la maternelle, permet de limiter les risques d'échecs précoces lors des apprentissages fondamentaux de la lecture et du calcul. Priver les écoles primaires des RASED revient à laisser des enfants s'installer dans des processus d'échecs systématiques.

→ Développer des solutions hors Education nationale (plateforme illettrisme, école de la deuxième chance, les EPIDE)

Les structures du type plateforme illettrisme, école de la deuxième chance et EPIDE, doivent être encouragées et confortées.

➤ SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS RELATIVES AU DECROCHAGE SCOLAIRE

LES ACTIONS	LES ACTEURS			
	L'ÉTAT EN BOURGOGNE	LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE	LES CONSEILS GÉNÉRAUX	LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS
Créer les conditions d'une réussite éducative pour tous				
<i>Prioriser la scolarisation précoce</i>	✓			✓
<i>Former les enseignants à appréhender la diversité des élèves</i>	✓			
<i>Respecter les « cycles »</i>	✓			
<i>Impliquer les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants</i>	✓			
<i>Gérer les transitions</i>	✓	✓		
Donner à l'institution les moyens de remplir ses missions				
<i>Développer la formation initiale et continue des enseignants</i>	✓			
<i>Encourager la recherche en éducation</i>	✓			
<i>Définir les missions des enseignants</i>	✓			
<i>Adapter les effectifs par classe</i>	✓			
<i>Accompagner les élèves au sein des établissements</i>	✓			
Compenser les inégalités territoriales				
<i>Un meilleur fonctionnement de l'institution au service des réalités territoriales</i>	✓			✓
<i>Favoriser la stabilité des équipes éducatives</i>	✓			✓
<i>Favoriser l'ouverture culturelle</i>		✓	✓	✓
<i>Faciliter la coopération intercommunale</i>				✓
<i>Soutenir les associations</i>	✓	✓	✓	✓
<i>Créer des pôles scolaires</i>	✓		✓	✓
Assurer l'accompagnement et le suivi des décrocheurs				
<i>Gérer le suivi des cohortes</i>	✓	✓		
<i>Coordonner et préciser le rôle des différents acteurs</i>	✓	✓		
<i>Faire vivre et donner les moyens d'exister aux dispositifs de l'Éducation nationale</i>	✓			
<i>Développer les solutions hors éducation nationale</i>	✓	✓	✓	✓

L'ORIENTATION PRIORITAIRE VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE : LES PROPOSITIONS DU CESER

Le CESER a pu constater que les jeunes Bourguignons s'orientent prioritairement vers la voie professionnelle. Il n'est pas question ici de formuler des pistes de réflexions pour éviter cette tendance. Le choix de la voie professionnelle n'est pas ici en question. Ce que le CESER a souhaité éclairer, c'est le choix, parfois par défaut, de cette voie, et les conséquences sur les parcours scolaires des jeunes Bourguignons.

- Sortir de l'orientation sanction.
- Mettre à disposition l'information sur l'orientation.
- Adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail.
- Favoriser l'accès aux formations en assurant la mobilité, l'hébergement des jeunes.

Enjeux¹³

Pour atteindre l'objectif d'une orientation choisie, il est indispensable de dépasser l'aide à un choix ponctuel et l'accès à une information généraliste. Le processus d'orientation intègre des composantes plus larges que celles des résultats scolaires et doit s'inscrire dans une logique de co-construction. Ce processus ne doit pas se contenter de mesurer les savoirs ; il doit véritablement prendre en compte les savoir-faire et savoir-être du jeune ainsi que ses aspirations.

L'accès à un véritable parcours d'orientation peut être mis en œuvre en repensant les modes d'organisation scolaire, en augmentant le nombre de professionnels intervenant auprès du jeune dans ce domaine, en initiant cette démarche en amont, par le développement de la connaissance de soi, des métiers et des formations, et non pas sous la forme d'une injonction de projet. Ce parcours doit respecter les rythmes d'apprentissage de chaque apprenant et définir des périodes d'acquisition. De plus, en amont des pédagogies en faveur de l'acquisition des savoirs, des stratégies éducatives en vue « d'apprendre à apprendre » devraient être développées. Il convient d'organiser et de reconnaître à tout jeune un « droit à l'erreur » ou à l'indécision, permettant en cas de choix inadapté de modifier son parcours. Il doit aussi pouvoir modifier son choix de filière à l'issue d'une année tout en conservant comme acquis les apprentissages précédents qu'il maîtrise, afin de ne pas les recommencer dans leur ensemble.

Propositions

→ Informer suffisamment en amont

L'orientation doit être préparée le plus en amont possible sans intervenir « trop tôt ». Il ne s'agit pas d'une orientation précoce, mais de donner « envie » en éveillant la curiosité et en faisant découvrir par des activités les métiers et leur environnement. Les collégiens et lycéens, ainsi que leurs familles, doivent bénéficier d'une information suffisamment en amont pour pouvoir construire et structurer leur choix. Il faut également prévoir de leur donner les moyens pédagogiques, mais aussi du temps, pour assurer une adaptation nécessaire de leurs connaissances aux exigences de la formation choisie.

→ Créer un module relatif au projet professionnel

Il faut intégrer aux heures de vie scolaire une formation pour les enfants qui leur permettrait de découvrir leurs aptitudes et leurs aspirations personnelles, puis leur donner les outils pour construire leur projet de vie et donc leur projet professionnel. Ce module doit également leur permettre de découvrir et leur donner les clés pour comprendre l'économie et le monde professionnel.

→ Prévoir des formations passerelles

L'orientation est peu réversible, faute de passerelles opérationnelles entre les voies, les filières, les spécialités et certains diplômes. Ces formations passerelles doivent permettre à ceux qui ont changé d'avis de se réorienter et à ceux qui souhaitent poursuivre vers des études longues de se remettre à niveau.

¹³ MARUEJOULS, Maguy, les ruptures dans les parcours de formation et d'insertion des jeunes en Aquitaine, CESER Aquitaine, février 2011.

METTRE A DISPOSITION L'INFORMATION

Enjeux

Les sources d'information, déjà nombreuses, doivent pouvoir être accessibles à tous, organisées et présentées de façon à répondre aux besoins des familles et des jeunes.

Il est utile de diversifier les modes de découverte de l'environnement, de la vie active et des métiers. L'accompagnement et la préparation aux processus d'orientation sont nécessaires dans les différentes voies de formation. Il convient de faciliter, dès la construction du projet d'orientation, la relation et les échanges entre les jeunes et les employeurs par une information réciproque, des visites, un accueil en entreprise,... afin de favoriser, à terme, l'adaptation du jeune à sa formation. Cette démarche concourt à la préparation et à l'établissement d'un accueil satisfaisant de l'apprenti et du stagiaire et favorise alors les chances de réalisation du parcours.

Propositions

→ Organiser des journées découvertes des métiers

Il pourrait être demandé aux branches professionnelles d'organiser, comme cela se fait déjà dans certains territoires, des journées de découverte des métiers d'un secteur. Il serait plus pertinent de privilégier les visites au sein des entreprises plutôt que les salons. Il est également nécessaire de dépasser les actions de communication de bassins.

→ Informer les parents sur l'offre de formation

- permettre aux parents de connaître les parcours scolaires et leurs lieux de formation filière par filière,
- revoir la présentation des cahiers de l'ONISEP afin de faciliter leur consultation par les familles selon le niveau, l'appétence et les compétences de leur enfant,
- donner à connaître les aides en termes d'hébergement, de transport et de restauration qui peuvent faciliter le choix d'une formation à distance du domicile.

→ Informer les parents sur l'offre d'emploi

- permettre aux parents de connaître les tendances prévisibles pour l'évolution des emplois filière par filière,
- leur ouvrir l'accès aux informations du C2R et de l'INSEE à travers des documents et un site internet conçus pour répondre à leurs attentes.

→ Donner accès à l'information sur l'ensemble du territoire

- ouvrir des espaces permettant l'accès aux informations, via internet notamment.

➡ L'avis relatif à l'aide aux choix professionnels voté en 2007¹⁴ par le CESER comporte des propositions qui sont toujours d'actualité.

¹⁴ Philippe DORMAGEN et Gérard RIGER, « L'aide aux choix professionnels », 25 septembre 2007.

ADAPTER LA DEMANDE SOCIALE ET L'OFFRE DE FORMATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Enjeux

La formation, notamment initiale, est un élément de l'aménagement du territoire, en tension entre proximité et concentration. Les choix ne sont pas simples dans notre région, caractérisée par son étendue et sa faible densité. L'offre locale de formation contribue à structurer la demande sociale.

Il faut tenir compte de la diversité qui existe entre les différentes zones de la région : certaines sont isolées, avec une faible densité, voire un manque d'activités économiques, alors que d'autres sont des centres urbains, dynamiques et connectés. L'enjeu est donc de favoriser un développement équilibré du territoire bourguignon pour garantir une cohérence régionale dans l'offre de formation.

Propositions

→ Mettre en place un observatoire des métiers

Afin de connaître l'évolution du marché du travail et d'y faire correspondre l'offre de formation, il apparaît pertinent de créer un observatoire des métiers. Cet observatoire serait chargé de faire la synthèse des travaux de prospective sur les métiers en Bourgogne, et pourrait être porté par le C2R.

→ Conduire une étude sur la représentation des métiers et des filières qui y conduisent

Cette étude permettra de mettre en place un travail avec les représentants des familles et les bénéficiaires de la formation, pour déterminer les actions nécessaires à la mise en adéquation entre la demande sociale et le marché de l'emploi.

→ Ouvrir les Comités territoriaux de la formation (CTF) ainsi que le CCREFP aux bénéficiaires de la formation

Cela devrait permettre, non seulement d'intégrer les aspirations de ces derniers au Contrat de plan de développement régional des formations professionnelles (CPRDFP), mais aussi de faire correspondre demande sociale et marché du travail.

→ Faire évoluer l'offre de formation

- ouvrir des formations dans les secteurs porteurs,
- prendre conscience de l'inadaptation aux besoins du marché du travail de certaines formations. Par exemple, les formations de niveau IV et V en comptabilité et secrétariat ne correspondent plus au niveau de recrutement demandé.

→ Ne pas prétendre développer l'apprentissage au-delà du niveau d'accueil des entreprises

Ce dispositif de formation professionnelle est intéressant, mais il a ses propres limites : les capacités d'accueil des entreprises. Face au volontarisme de l'Etat sur l'accroissement du nombre d'apprentis, le CESER appelle à la prudence.

FACILITER L'ACCES AUX FORMATIONS

Enjeux :

L'accessibilité de la formation sur l'ensemble des territoires passe par l'implantation de lieux de formation et le développement d'outils permettant la mobilité.

→ Favoriser la mobilité

Les transports proposés doivent non seulement être accessibles en termes de coût, mais également correspondre, dans la mesure du possible, aux horaires d'ouverture et de fermeture des établissements.

→ Permettre l'accès à l'hébergement et à la restauration, tant en termes de coût que de qualité et d'accessibilité.

➤ SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS RELATIVES À L'ORIENTATION

LES ACTIONS	LES ACTEURS			
	L'ÉTAT EN BOURGOGNE	LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE	LES CONSEILS GÉNÉRAUX	LES BRANCHES PROFESSIONNELLES ET CHAMBRES CONSULAIRES
Sortir de l'orientation sanction				
<i>Informersuffisamment en amont</i>	✓			✓
<i>Créer un module relatif au projet professionnel</i>	✓			✓
<i>Prévoir des formations passerelles</i>	✓	✓		✓
Mettre à disposition l'information				
<i>Organiser des journées découvertes des métiers</i>	✓			✓
<i>Informers les parents sur l'offre de formation</i>	✓	✓		✓
<i>Informersur l'offre d'emploi</i>	✓	✓		✓
Adapter la demande sociale et l'offre de formation au marché du travail				
<i>Mettre en place un observatoire des métiers</i>		✓		✓
<i>Conduire une étude sur la représentation des métiers et des filières qui y conduisent</i>		✓		✓
<i>Ouvrir les CTF et le CCREFP aux bénéficiaires de la formation</i>		✓		
<i>Faire évoluer l'offre de formation</i>	✓	✓		✓
<i>Ne pas prétendre développer l'apprentissage au-delà du niveau d'accueil des entreprises</i>	✓	✓		✓
Faciliter l'accès aux formations				
<i>Favoriser la mobilité</i>	✓	✓	✓	
<i>Permettre l'accès à l'hébergement et à la restauration</i>	✓	✓	✓	

CONCLUSION

Nous avons pu observer, en Bourgogne, des problématiques avérées de décrochage scolaire et d'orientation vers les filières courtes. Nos observations soulignent la pertinence des interrogations du Conseil régional de Bourgogne. Nous avons pu identifier des causes et des enjeux similaires entre le décrochage et l'orientation : une ruralité fortement marquée et des situations culturelles et sociales identiques.

Vue d'un ministère, la ruralité bourguignonne n'apparaît pas au premier regard, car les fortes concentrations d'habitants dans les grandes agglomérations rapportées à l'ensemble du territoire, donnent une occupation à l'hectare plus dense que dans les autres régions rurales comme le Limousin ou l'Auvergne. Mais selon l'INSEE¹⁵, hors des pôles et de leur aire d'influence, 564 communes rassemblent 172 300 habitants. Ce territoire des « communes isolées hors influence des pôles » est très étendu en Bourgogne, puisqu'il couvre 33 % du territoire régional contre 21 % en France. Ce caractère rural de la Bourgogne et ses spécificités doivent être reconnus et pris en compte. Or, jusqu'à présent, cela n'a pas été fait par l'Etat, comme le montre le rapport de l'IGEN¹⁶, qui déplore l'absence de moyens destinés à compenser les effets induits par la géographie du territoire, comme c'est le cas en Limousin, région où le décrochage scolaire est le plus bas malgré son habitat dispersé.

L'Etat en Bourgogne doit être un acteur majeur pour assurer ses missions d'éducation et de formation. Il n'est toutefois pas le seul intervenant. La synergie entre tous les acteurs est une nécessité pour répondre aux handicaps liés à l'éloignement et l'isolement des territoires que nous avons mis en exergue dans nos travaux. Le CAEN et le CCREFP devraient jouer ce rôle de mise en harmonie des politiques des institutions locales et nationales. Pour ce faire, ils devraient intégrer l'ensemble des personnes concernées, mais surtout pouvoir véritablement travailler à l'élaboration de solutions et de propositions.

Si nos propositions sont nombreuses, et pour certaines ambitieuses, nous avons souhaité nous inscrire dans un projet à long terme, conscients que les changements que nous appelons de nos vœux nécessitent du temps et du volontarisme politique. Nous espérons que nos réflexions ne suivront pas le même chemin que les rapports de l'IREDU et de l'IGEN.

AVIS ADOPTÉ PAR 60 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

¹⁵ N° 173, octobre 2011, INSEE Bourgogne, Aires urbaines 2010.

¹⁶ Rapport de l'IGAENR, Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon, novembre 2004 ; DROYER, Nathalie et Marielle LAMBERT, Une évaluation du système éducatif de l'Yonne, 2007.

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention d'Alain PERRONNEAU
au titre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

« Concernant le décrochage scolaire :

Nous ne pouvons malheureusement que constater une situation de fait, voire de dérive du système éducatif français mal ou peu adapté à notre évolution de vie et de mentalité face aux conditions d'insertion économique, sociale, culturelle et civique...

Ce rapport met bien en évidence les inégalités à l'accès aux résultats du savoir pendant et à la sortie plus ou moins rapide des scolaires.

Pour les PME qui sont fort demandeurs de compétences et de valeurs du travail, nous remarquons bien l'inadéquation des bases acquises en formation initiale face à la demande minimum pour nos besoins avant l'adaptation à nos postes de travail...

Laisser partir dans la nature des personnes sans les bases minimum fait supporter trop de charges d'adaptation ou d'insertion à nos entreprises qui doivent déjà lutter face à un environnement économique très difficile.

Il serait grand temps de rapprocher plus fortement le monde de l'école, des parents et de l'entreprise. Les stages ou visites (Grande Vadrouille) n'apportent pas beaucoup d'appétence à nos jeunes.

Concernant l'orientation prioritaire vers la voie professionnelle :

Il est à noter que, là aussi, un immense fossé se dresse entre la mentalité des familles du 21^{ème} siècle, les personnels chargés de l'orientation et les besoins en main-d'œuvre des entreprises et cela à tous les niveaux de qualification du 5 au 1...

Pousser des ados vers des filières qui leur font plaisir, à eux et à leurs parents, ne va pas résoudre les besoins réels des branches professionnelles ou interprofessionnelles à court ou moyen terme d'autant que l'abandon des jeunes formés après deux ans est très fort.

Mon intervention étant déjà trop longue, j'ai du arrêter pour ne pas trop mobiliser le temps de parole... »



**Intervention de Noël GILIBERT
au titre de l'Union régionale des associations familiales (URAF)**

« Bien qu'ayant participé à l'élaboration de ce projet d'avis, je souhaiterais tour à tour appuyer certaines propositions, marquer des différences d'approche sur d'autres, ou apporter tout simplement des informations ou des vécus.

1. Au titre des satisfactions entre autres :

Il est bien de considérer que la formation et plus globalement l'éducation constituent un réel investissement pour l'avenir.

Comme il est salubre de prendre en compte l'ensemble des territoires (sans les stigmatiser), et en particulier, la ruralité spécifique à la Bourgogne.

2. Sur le décrochage scolaire, notre institution a travaillé et produit des réflexions, ou d'une manière générale, les associations familiales (dans leur grande diversité) sont concernées par ce qui se passe « dans et autour » de l'Ecole.

Par exemple :

- en co-gérant le dispositif « Lire et faire lire »,
- en s'investissant sur l'illettrisme,
- ou encore, grâce à l'agrément « d'associations complémentaires à l'Education nationale ».

Certaines associations peuvent intervenir sur la sécurité domestique, dans l'aide aux devoirs, etc....

3. Dans le projet d'avis, il est également question de la préscolarisation dès 2 ans. Il est vrai que dans certains cas (par exemple des familles en difficulté pour diverses raisons...), l'attrait de la gratuité et la nécessaire sociabilisation sont pleinement justifiées et utiles.

Par contre, en est-il de même lorsque les familles sont en capacité de faire appel à un mode de garde ? Il en existe une grande variété (y compris dans le cadre associatif), même si ces modes de garde doivent s'adapter parfois à des horaires de travail atypiques de certains parents.

4. Enfin, dans le projet d'avis, il est mentionné l'importance de la relation entre les familles et le « corps enseignant » (pour faire court).

Effectivement, n'est-ce pas en associant du mieux possible les familles à la « vie et aux projets de leur établissement » que l'on peut tendre vers plus de réussite des jeunes ?

Si vous le permettez, c'est ce que réalisent les Maisons familiales rurales (MFR), lesquelles sont membres de nos unions.

D'ailleurs, les MFR s'interrogent sur le comptage des décrocheurs ; un jeune changeant d'académie ressortirait comme un décrocheur ; ou encore, la non prise en compte de parcours différenciés (exemple : un jeune signant un contrat de professionnalisation durant un bac pro ; en passant un concours dans « le sanitaire et social... bref ; ils seraient considérés comme des décrocheurs !

Naturellement, il y a des jeunes en situation potentielle de décrochage scolaire, mais au-delà de toute technique de comptage (ou de logiciel) à améliorer... ne doit-on pas mettre l'accent sur « l'accompagnement humain de proximité »?

Cette proximité est sans doute rendue facile dans des établissements à taille humaine (ancrés dans leurs territoires), des établissements associant étroitement les familles, les maîtres de stages professionnels... avec des formateurs présents sur site en dehors de leurs charges de cours, sans développer l'intérêt que peut présenter une vie en internat (en termes d'échanges, d'ouverture culturelle lors de veillées, etc.

N'est-ce pas là certaines raisons à un choix prioritaire dans la voie professionnelle (certes courte au départ) mais tout en donnant la possibilité d'évoluer ensuite à des niveaux III et au-delà et ce, dans divers métiers. »

**Intervention de Patrick LAFORET
au titre de la Chambre commerce et de l'industrie de la Côte-d'Or**

« Je souligne que la forme de communication concernant la découverte des métiers doit s'adapter aux habitudes d'une nouvelle génération.

On constate une recrudescence des demandes de formation « cuisiniers » en lien direct avec l'émission « MasterChef » qui valorise ce métier.

J'insiste donc sur la forme de la communication métier, et suggère, en forme de boutade sérieuse, qu'elle soit « plus fun », « plus cool », voire plus « mortelle ».

**Intervention de Thierry GROSJEAN
au titre de l'Environnement**

« J'attire l'attention de la Commission sur le rapport que le Secours Catholique vient de remettre aux autorités. Il traite essentiellement du décrochage social – de la précarisation – de la tranche d'âge des 18-25 ans. Le décrochage scolaire et culturel y est souligné comme un facteur aggravant.

L'avis souligne à juste titre l'isolement de certains territoires ruraux. J'attire à nouveau votre attention sur l'accès à la mobilité des apprentis qui conditionne leur orientation. J'attire donc l'attention du Conseil régional sur l'importance du maintien des lignes et horaires existants sur la ligne de la Bresse. »

**Intervention de Marc BENNER
au titre du Pôle nucléaire bourguignon (PNB)**

« Le mot-clé de mon intervention est celui des représentations. Il nous faut, en effet, travailler les représentations :

- des jeunes, pour les inviter à aller dans les métiers d'avenir, par exemple de l'énergie et de l'industrie. Le rapporteur l'a dit : il y a beaucoup d'actions menées par les entreprises pour faire découvrir les métiers, et élargir les choix. Exemple : la semaine Ecole-Entreprise, la semaine de l'Industrie, Entrez dans l'entreprise avec les CCIT.

Je peux citer l'anecdote de ce jeune qui voulait devenir cuisinier et qui, après une journée sur le terrain, a pu le soir même choisir un métier d'électricien en ayant élargi son champ de perception et ses représentations.

Je peux citer aussi les bandes dessinées, un film avec le Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI).

- des parents, pour lesquels il y a de nombreuses occasions d'informer sur les métiers bien payés, où il y a de l'embauche. Par exemple, pour l'énergie nucléaire et EDF, il y aura 30 % de départs en retraite d'ici 2015 et donc beaucoup d'embauches ; par exemple, 2 400 postes d'apprentis ouverts en France à la rentrée 2011-2012 pour les métiers du groupe EDF.
- des professeurs, qui doivent être accueillis en entreprise, venir en « immersion » pour comprendre l'intérêt de tel ou tel métier et faire tomber des « a priori ».

Travailler les représentations de chaque cible, voilà la priorité collective qui nous attend. »



Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS au titre de la CGT

« Ce projet d'avis s'inscrit dans la construction du CPRDF en Bourgogne, sur lequel le CESER s'est exprimé deux fois cette année. A ce titre, il s'adresse bien au Conseil régional, qui a saisi le CESER sur les deux questions étudiées ce jour, mais aussi à l'État, et notamment au Rectorat chargé de mettre en œuvre en Bourgogne la politique nationale en matière d'éducation et signataire de ce CPRDF.

Les propositions concernant le décrochage s'adressent même essentiellement à l'État puisqu'il s'agit d'installer enfin et de faire vivre un système éducatif qui prenne en compte la réalité des enfants et des jeunes dans une perspective de réussite scolaire de toutes et tous, afin de répondre aux enjeux de la société d'aujourd'hui et de préparer ceux de demain. Les diagnostics sont nombreux et déjà anciens, y compris pour la région Bourgogne, notamment pour l'Yonne dont la situation est toujours inquiétante. Il est temps de prendre en compte ces travaux pour mettre en œuvre de nouvelles solutions à partir du bilan contradictoire des dispositifs et de l'évaluation réelle des actions conduites. Pour cela, du temps est nécessaire. Des moyens adaptés, ciblés sont indispensables, par exemple pour la scolarisation précoce, pour la présence d'adultes formés qui ne soient pas seulement les enseignants dans les établissements, pour la mise en place d'accompagnements personnalisés et de remédiations... Une autre politique est nécessaire et urgente alors que le Gouvernement conduit une action systématique de dégradation, de destruction du service public d'Éducation.

Concernant l'orientation vers les filières professionnelles, les choix faits par la Région de développer l'apprentissage ont pesé, pèsent et continueront de peser, s'ils sont confirmés, sur les filières et le niveau de formation des jeunes, notamment, car dans ce contexte, les formations ne peuvent être développées que sur la base de l'existant, de la qualification actuelle de la main-d'œuvre, ne permettant pas de passer le cap des évolutions nécessaires pour l'avenir.

Dans ce contexte, la première responsabilité des élus du Conseil régional est de ne pas avaliser, accompagner, voire encourager la politique nationale quand il est évident qu'elle ne répond pas aux besoins des populations de la région. D'autant plus que la réforme territoriale en cours, si elle va à son terme, impactera négativement les situations actuelles en aggravant les inégalités entre les populations et les disparités entre les territoires, entre les communes ou intercommunalités, entre ville capitale - villes d'appui et territoires ruraux...

Conduire des actions en vue d'une politique de réussite demande de bien connaître les réalités locales, géographiques, sociologiques, sociales, associatives... pour construire des réponses souples et adaptées. Il n'y a pas de modèle unique.

Le projet d'avis a certes des limites. Parfois il comporte un certain nombre de clichés sur les réalités des populations ou des territoires qui demanderaient à être étudiées davantage. Le CESER n'a pas été en mesure de faire le recensement de l'ensemble des dispositifs, par exemple les regroupements, et des initiatives, notamment périscolaires, de mesurer leur efficacité. Mais il porte aussi un certain nombre de propositions, certes pas innovantes le plus souvent, mais qui demanderaient à être enfin mises en œuvre, notamment par le Rectorat pour une véritable « Ambition Réussite » en Bourgogne qui dépasse le slogan : des actes maintenant !

Pour toutes ces raisons, la CGT votera le projet d'avis. »

**Intervention de Daniel EVEILLEAU
au titre des Associations caritatives**

« La saisine de la Région et le projet d'avis présenté par la Commission s'inscrivent dans le débat national sur la place que nous voulons donner à l'éducation dans notre société.

Les constats faits par la Commission sur le décrochage scolaire et l'orientation prioritaire vers les filières professionnelles courtes montrent que l'école ne joue plus son rôle d'ascenseur social et d'égalité des chances dans la société.

La Commission constate également, par rapport aux territoires, que plus ils sont pauvres et ruraux, plus les décrocheurs sont nombreux, que le phénomène est complexe et lié à un cumul de handicaps sociaux, économiques et culturels.

Les écarts de réussite entre les enfants de milieu favorisé et les enfants de milieu défavorisé s'accroissent de plus en plus.

Je m'inscris totalement dans les propositions de la Commission, à savoir :

- donner à l'institution les moyens de remplir sa mission,
- compenser les inégalités territoriales,
- et pour l'orientation vers les filières professionnelles, sortir de l'orientation sanction.

Je souhaite rappeler que les métiers concernés sont principalement les métiers manuels, que ce soit dans l'artisanat, l'agriculture, l'industrie ou les services.

J'insiste sur la nécessaire revalorisation du travail manuel. Elle est essentielle dans la représentation, l'image de ces métiers, (rappelons-nous, en 1978, la nomination de Lionel STOLERU comme ministre délégué à la revalorisation du travail manuel), mais elle doit s'accompagner, au niveau des salaires, d'une juste reconnaissance de leur contribution à la société.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater le creusement des écarts de revenu au détriment des bas salaires. Ceux-ci ne sont plus suffisants pour permettre à certains travailleurs de vivre de leur travail ainsi que la Commission n° 4 aura l'occasion de vous le présenter lors d'une prochaine auto-saisine.

Je constate que l'envie de travailler, que travailler plus pour gagner plus, n'a pas été profitable aux plus faibles de la société, mais qu'elle a plutôt profité à la "sueur" des ordinateurs et des financiers.

On se doit de donner de l'espoir aux jeunes : jeunes décrocheurs, jeunes manuels, jeunes sans diplômes, et tous les autres. Nous devons leur proposer un projet de société avec une insertion durable par le travail. Ainsi, nous leur donnerons l'envie, l'envie d'apprendre.

Je vous remercie. »



Intervention de Xavier PAILLARD au titre de la FSU

« La FSU approuve l'ensemble des observations et propositions du projet d'avis et souhaite ajouter quelques remarques :

D'abord, une remarque préliminaire :

La FSU s'interroge sur la fiabilité des chiffres concernant le décrochage scolaire. Les mêmes méthodes et les mêmes critères sont-ils utilisés dans les différentes régions ?

Quoi qu'il en soit, il reste que le décrochage est un sujet grave et important à traiter en Bourgogne, comme ailleurs, où le décrochage social accompagne le décrochage scolaire.

- Concernant l'aide aux transports des Conseils généraux, il peut exister un effet pervers. En effet, certaines familles préfèrent que leurs enfants soient demi-pensionnaires plutôt qu'internes. Or, la fatigue et le temps passé dans les transports ne sont pas de nature à favoriser la réussite scolaire. Il conviendrait donc de renforcer parallèlement les aides pour l'internat, internat qui souvent améliore le suivi et la réussite scolaire.
- Sur l'apprentissage, il faut rappeler que l'obtention d'un CAP est plus difficile qu'en lycée professionnel et que cette filière n'est, en général, pas une bonne réponse aux décrocheurs. Les élèves qui ont échoué reviennent en très grande difficulté dans l'Education nationale.
- L'intitulé du chapitre « ADAPTER LA DEMANDE SOCIALE ET L'OFFRE DE FORMATION AU MARCHE DU TRAVAIL » risque de faire penser que l'Education nationale ne doit avoir pour objectif que de répondre aux besoins du marché du travail. Pour la FSU, l'éducation doit permettre l'épanouissement des individus, la formation des citoyens et l'acquisition d'une culture donnant la capacité à chacun de s'adapter à l'évolution des métiers ».
- Si la FSU ne voit pas d'objection à des collaborations avec le secteur associatif, elle rappelle que ces collaborations doivent être encadrées par des contrats d'objectifs et de moyens. Il y a aussi un risque de « développer des solutions hors Education nationale » en créant plus d'inégalités, notamment dans les zones rurales.
- Enfin, la dispersion des écoles en Bourgogne rurale, peut rendre difficile la création des pôles scolaires. Quel en serait le bilan carbone ? Dans certaines régions, on constate que l'on dépense plus en transport que ce que coûterait un enseignant. Il y a aussi une contradiction avec la volonté de rapprocher les parents de l'école, école qui a une autre fonction importante, celle de créer du lien social entre les familles.

... Et si les transports ne devaient plus être pris en charge (ce qui peut arriver...), ce serait un nouveau transfert de coûts vers les parents.

La FSU votera ce projet d'avis. »

**Intervention de Jean-François MICHON
au titre de la CFE-CGC**

« Cette présentation, extrêmement intéressante sur le décrochage scolaire, me fait me souvenir d'un sondage lu récemment et réfléchir à deux éléments de contexte.

S'engager dans un cycle de formation suppose :

- d'être en position de pouvoir se projeter dans l'avenir,
- de mesurer le bénéfice attendu de l'effort de formation.

Le sondage, effectué, je crois, pour la TNS-Sofres à la demande de l'ANACT, dont on n'a que peu parlé d'ailleurs dans la presse, montre que la population française, globalement, désinvestit très fortement toute projection vers l'avenir, concentrant ses préoccupations sur maintenant et le très court terme.

On a inventé pour des raisons surtout éditoriales, mais aussi pour faire porter la responsabilité à celui qui subit, le concept de « génération Y », concept de communication qui nous incite à penser que les « jeunes » seraient adeptes du « zapping » et d'une philosophie de vouloir tout et tout de suite.

Pour ma part, je pense que cette génération s'adapte à son environnement instable et insécurisé et n'est pas dans une dérive morale quelconque.

Le premier point est donc l'incertitude et l'insécurité.

Se projeter nécessite une certaine sérénité. Seuls ceux qui ont un environnement matériel sûr peuvent se le permettre.

Le second point est le bénéfice attendu qui permet de supporter l'effort de se former ou de permettre à ses enfants de se former.

Dans le passé, cet effort était reconnu ; c'est, pour faire court, ce que l'on appelait « l'ascenseur social ». Aujourd'hui, quel que soit l'effort de formation, l'accès à l'emploi est difficile et le statut soit précaire, soit au bas de l'échelle, à des conditions financières sans attrait.

La question du décrochage est liée à la vision que notre société a de son avenir. On peut même dire qu'il en est le symptôme.

Il me paraît utile de travailler, en amont, sur deux axes :

- la sécurisation du monde du travail,
- la réintroduction, par le dialogue social, d'un partage des responsabilités de la gestion de l'avenir.

C'est, il me semble, à ces conditions de base que le désenchantement peut s'inverser et permettre une projection qui est le support de l'effort de formation. »

Intervention de Michel MORINEAU
au titre du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)

« La saisine du Conseil régional ne présupposait pas la définition d'une politique globale d'éducation, ni même un débat sur les finalités générales de l'école, et pas d'avantage un débat sur la valeur des métiers ou de l'apprentissage.

- Il s'agissait en particulier de répondre à une question récurrente ; comment expliquer que dans notre région et depuis longtemps, malgré toutes les études, les propositions faites depuis plusieurs années, on continue de constater un décrochage scolaire important et permanent ?
- Il s'agissait pour la Commission, et par ses propositions, de renouer avec un principe républicain (coordonner) : donner à chacun selon ses moyens. Or, c'est bien le problème : les moyens de chacun ne sont pas honorés de la même façon selon son milieu ou appartenances socio professionnelles.

Il faut redresser ce qui est bien une injustice. Les propositions vont dans ce sens : redresser l'injustice pour ceux dont on n'honore pas les moyens qui sont les leurs.

J'espère qu'on ne se retrouvera pas dans 10 ans avec le même constat que celui qu'a fait aujourd'hui la Commission. »

Intervention de Dominique LARUE
au titre du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Pays de l'Autunois Morvan

« La nature des débats concernant cet avis témoigne de la complexité du sujet. En effet, s'interroger sur les conditions de remédier au décrochage scolaire invite naturellement à envisager des paramètres qui dépassent de loin le strict cadre scolaire, tant il est vrai que la réalité d'un système éducatif ne saurait se définir indépendamment des réalités sociales, culturelles, économiques et politiques d'une société. De ce fait, le risque existe d'enfermer l'avis dans des considérations de politique générale dont la mise en œuvre, reposant sur des évolutions structurelles des politiques nationales, paraît peu accessible dans le court terme.

C'est pourquoi il me paraît important de mettre l'accent sur des mesures plus pragmatiques, susceptibles d'apporter des réponses immédiates aux problématiques de terrain repérées dans ce projet d'avis, et dont la réalisation dépend davantage des pouvoirs locaux, qu'il s'agisse de la Région, des Départements ou des communes ou regroupements de communes. Dans cette perspective, trois domaines d'action me paraissent pouvoir être privilégiés :

1. La mise en adéquation de l'offre de formation avec les besoins et le marché de l'emploi. A ce titre, le déploiement de démarches territorialisées de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) représente une piste possible, alimentant l'analyse de la pertinence des dispositifs de formation développés régionalement.
2. Depuis longtemps, des associations d'Education populaire développent des actions éducatives de terrain, complémentaires de celles de l'Education nationale, et apportent aux failles et limites des politiques institutionnelles de notre société, des réponses originales en termes de contenus et de démarches. Le développement du soutien à ces acteurs et la reconnaissance de leur contribution à la mise en œuvre d'un service public d'éducation apparaissent comme un levier essentiel du renforcement de l'action en faveur de la réduction de l'échec scolaire.
3. Enfin, la récurrence des problèmes du décrochage scolaire et de l'orientation professionnelle, voire leur aggravation, invite sans doute à faire preuve d'innovation pour sortir des réponses traditionnelles insuffisantes. A ce titre, il serait intéressant de mettre en place des expérimentations pilotes sur des territoires volontaires et plus particulièrement concernés par les problématiques de décrochage scolaire. Ces expérimentations, associant les différents acteurs éducatifs des territoires d'expérimentation, pourraient se conduire en étroite relation avec les laboratoires des sciences de l'éducation et des sciences sociales de l'Université de Bourgogne, faire l'objet d'une évaluation et, en cas de résultats positifs probants, essaimer sur l'ensemble du territoire régional. »